Commune nouvelle de
VEUZAIN-SUR-LOIRE
6 rue Gustave Marc - ONZAIN
41 150 VEUZAIN-SUR-LOIRE
Tel : 02.54.51.20.40 / Fax : 02.54.20.74.34
Mail : mairie@onzain.fr / www.onzain.fr

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 15 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le quinze juin à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune nouvelle de Veuzain-sur-Loire, dûment convoqué le 9 juin 2017, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes à Onzain, sous la présidence de Monsieur Pierre OLAYA, maire de la commune nouvelle de Veuzain-sur-Loire.

Présents : MM. OLAYA, LECUIR, LEROUX, HERSANT, DUGAULT, BONNEVILLE, BILLAULT, HUBERT, COUCHAUX, WORNI ; Mmes LE BELLU, REUILLON-FRETTE, GUESDON, DESMIER, CLEMENT, SEGRET, MORAISIN, POTIER, DEROUINEAU, CRAMOYSAN, HUE, GALLOU, SCHNIDER, YVONNET, TROMPAT

Absents représentés :
M BOUQUIN (représenté par Sarah GUESDON)
M MARPAULT Samuel (représenté par Nicole LE BELLU)
M MARPAULT Christophe (représenté par Marie CLEMENT)
M CARREZ (représentée par Laurent COUCHAUX)
MME DUQUESNOIS-STEINMETZ (représentée par Gérard HERSANT)
MME PICAULT (représentée par Marylène REUILLON-FRETTE)

Absents : MM BARRIER, POTIER ; MME BEFFARA

MME POTIER a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations concernant le procès-verbal.
Monsieur le Maire souhaite préciser que, dans le cadre des chantiers citoyen, l'indemnisation du jeune allemand ou anglais sera identique que pour les jeunes de Veuzain-sur-Loire. La moitié de cette indemnisation sera prise en charge par le comité de jumelage. Il n'y a pas d'autre remarque. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au conseil la possibilité de modifier la délibération n° 2017-102 et d'ajouter la n°2017-103 à l'ordre du jour. Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'ajout de ces délibérations.

1. *Présentation des comptes rendus d'Agglopolys et des syndicats intercommunaux*

a) *Compte-rendu de la commission Agglopolys « Finances-Personnel »*

Yves Lecuir présente le compte-rendu de cette commission. Les points abordés ont été les suivants :

1 – PERSONNEL TERRITORIAL :

- Equipement du Jeu de Paume : création d'un emploi de gardien ouvrant droit à une concession de logement de fonction
- Ouverture du Jeu de Paume : 1er week-end de septembre

2 – FINANCES : COMPTE DE GESTION 2016 :

- Fonctionnement :
  - Dépenses : 54,1 M€ (+ 0,5% / 2015) avec une hausse du budget Transports de + 13,2% et une hausse des charges de personnel de + 2,6%

- Recettes : 59,9 M€ (- 1,4% / 2015)
- Epargne de gestion : 5,8 M€ (- 16,4% / 2015)

- Investissements : 20,9 M€ / Haut niveau d'investissement : 168 € / habitant
- Encours dette fin 2016 : 35 M€ (29 M€ fin 2015)

3 – PRINCIPAUX BUDGETS ANNEXES :

- Ordures ménagères :
  - Fonctionnement : excédent de 2,4 M€
- Transports et Assainissement :
  - Fonctionnement : résultats excédentaires

4 – DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL :

- AGGLOPOLYS a présenté des dossiers pour un montant total de 1,1 M€

5– FPIC :

- Contrairement aux craintes exprimées fin 2016, AGGLOPOLYS ne va pas passer du rang de bénéficiaire à celui de contributeur
- Le montant du FPIC 2017 sera donc proche de celui de 2016
- Ce n'est qu'à partir de 2018 que la dégressivité s'appliquera : 90% en 2018, 75% en 2019 et 50% en 2020

2. *Présentation des comptes rendus des commissions municipales*

a) *Compte-rendu de la commission « Fêtes et cérémonies-Culture »*

Marie Clément et Marylène Reuillon-Frette présentent le compte-rendu de cette commission. Les points abordés ont été les suivants :

Festivités du 14 juillet sur Onzain :

Vendredi 14 Juillet :

- 12 h 15 : Repas à la SDF. Préparation vers 10 h. Même tarif que l'année dernière : 12 euros pour les adultes et 6.50 euros pour les enfants de moins de 14 ans. Gratuit pour les pompiers, les bénévoles qui aident aux jeux, les musiciens et les porte-drapeaux. Tickets repas : vente à partir du 30 Juin jusqu'au 08 Juillet. Musique : Jean Foucher et son équipe.
- 16 h : Levée des couleurs + défilé + Vin d'honneur dans la cour de M. Genevoix.
- 17 h : Descente des couleurs + jeux sur la place : Dany ou Philippe animera les jeux de l'après-midi.

Samedi 15 Juillet :

- 21 h 30 : Préparation des lampions à la SDF
- 22 h 30 : Retraite aux flambeaux + Feu d'artifice + Bal à la caserne des pompiers.
- 23 h : Feu d'artifice au parc de loisirs
- 23 h 45 : Bal des Pompiers à Onzain.

Festivités du 14 juillet sur Veuves :

Jeudi 13 Juillet :

- 19h30 : Le Comité des fêtes de Veuves organise un pique-nique au Clos des Oiseaux où chacun apportera son panier. L'apéritif est offert.
- 22h00 : Distribution des lampions
- 23h00 : Feu d'artifice en bords de Loire + rafraîchissement servi au Clos des Oiseaux

Vendredi 14 Juillet :

- 17h00 : Rassemblement devant la mairie
- 17H15 : Défilé au Monument aux Morts + Dépôt d'une gerbe
- 17h30 : Jeux et rafraîchissements au Clos des Oiseaux

b) *Compte-rendu de la commission « Finances-Personnel »*

Yves Lecuir présente le compte-rendu de cette commission. Les points abordés ont été les suivants :

1. Tarifs des activités péri et extra scolaires 2017-2018
2. Tarifs pour des locations de salles
3. Indemnité de conseil pour le comptable public
4. Point d'avancement sur le RIFSEEP
5. Création de poste

Ces points seront abordés dans le cadre des délibérations.

c) Compte-rendu de la commission « MAPA »

Monsieur le Maire présente le compte-rendu de cette commission. Les points abordés ont été les suivants :

1. Marché pour l'aménagement de la nouvelle salle de sport : Ouverture des plis

Anthony Chatelain rappelle que nous avons 11 lots :

- Lot 1 : Démolition avec une variante : Enduit de la façade extérieure
- Lot 2 : Charpente métallique
- Lot 3 : Couverture – zinguerie
- Lot 4 : Menuiseries
- Lot 5 : Cloisons sèches
- Lot 6 : Faux plafonds
- Lot 7 : Carrelage – revêtement de sol
- Lot 8 : Chauffage – Plomberie avec une variante : chauffage par panneaux rayonnants
- Lot 9 : Electricité
- Lot 10 : Peinture
- Lot 11 : Désamiantage

Monsieur Roméro nous présente le rapport d'analyse des offres. Certaines entreprises ont modifié leurs offres suite aux échanges avec le maitre d'œuvre afin de compléter leurs devis ou des erreurs.

La commission propose de retenir les entreprises suivantes :

	Base	**Variante**
Lot 1		
Barbosa Construction	30 865,08	20 328,00
Lot 2		
ID Construction	38 070,27	
Lot 3		
BSR	5 359,90	
Lot 4		
Gauthier	20 921,66	

	Base	**Option**
Lot 5		
Toutravaux	20 990,65	
Lot 6		
Plafetech	11 550,75	
Lot 7		
Brazilier	19 002,83	
Lot 8		
Leze	22 929,03	14 923,25
Lot 9		
Electricité – Val Cisse	12 515,40	
Lot 10		
Portevin	12 687,00	
Lot 11		
ABC Environnement	19 853,00	

Montant total de la partie travaux : 249 996,82 € (HT)

2. Marché pour le service de transport scolaire : Ouverture des plis

Il n'y a eu qu'une offre déposée par l'entreprise SIMPLON.
Anthony Chatelain rappelle qu'il n'y a qu'une offre pour une rémunération journalière serait de 208,80 € HT.

La commission valide cette proposition.

d) Compte-rendu de la commission « Communication »

Nicole Le Bellu présente le compte-rendu de cette commission. Les points abordés ont été les suivants :

Point d'avancement sur la charte graphique de la commune nouvelle

- Elestren a présenté 19 logos différents.
- La commission Communication en a retenu 6 pour un premier échange en conseil.
- Le choix sera fait lors du conseil du 20 juillet.

Laurent Couchaux dit que les propositions présentées manquent de « style », que c'est du déjà-vu. Il souhaiterait une vision plus futuriste.
Gilles Leroux partage cet avis en regrettant le manque d'originalité.
Monsieur le Maire propose un vote sur la partie écriture. Voici les résultats :

Ecriture 1	Ecriture 2	Ecriture 3	Ecriture 4	Ecriture 5	Ecriture 6
13	1	7	0	0	1

Ces résultats seront transmis à la société Elestren.

3. Compte-rendu des séances du Conseil Municipal Jeunes

Sarah Guesdon présente le compte-rendu suivant.

Séance du 15 mai : commission Aménagement-Sécurité

- Réalisation d'une fresque sur le mur de l'école Prévert, à côté de la grille d'entrée. Etude et démarche en cours.
- Aménagement de la cour :
  - ✓ Installation d'armoires à livres et à jeux.
  - ✓ Nouvelle cabane pour les CM1 et CM2.
  - ✓ Retracer l'escargot.

DÉLIBÉRATIONS

2017-94 : Attribution du marché de services pour les transports scolaires

Monsieur le Maire informe que la commune de Veuzain-sur-Loire est organisatrice de second rang dans la mise en place d'un service de transport scolaire pour les enfants scolarisés dans les écoles publiques de la commune. A ce titre, un marché de service (2017-02) a été organisé.
Suite aux commissions MAPA du 7 juin et du 14 juin, il est nécessaire d'attribuer, à l'entreprise retenue, le marché.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide

- ✓ **d'attribuer le marché de services du transport scolaire de la commune de Veuzain-sur-Loire à l'entreprise SIMPLON pour un montant journalier de 208,80 € HT.**

- ✓ **d'autoriser Monsieur le Maire à notifier ce marché et à signer tous les documents nécessaires se rapportant à cette opération.**

2017-95 : Attribution du marché de travaux pour l'aménagement d'une nouvelle salle de sport

Monsieur le Maire informe que les travaux de la nouvelle salle de sport doivent débuter courant octobre 2017. Suite aux commissions MAPA du 7 et du 14 juin, il est nécessaire d'attribuer, aux entreprises retenues, les 11 lots composants le marché de travaux de la place.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide

- ✓ **d'attribuer le marché de travaux pour l'aménagement de la salle de sport comme suit :**

Lot n° 1 : Barbosa Construction pour un montant de 30 865,08 € avec une variante de 20 328,00 €
Lot n° 2 : ID Construction pour un montant de 38 070,27 €
Lot n° 3 : BSR pour un montant de 5 359,90 €
Lot n° 4 : Gauthier pour un montant de 20 921,66 €
Lot n° 5 : Toutravaux pour un montant de 20 990,65 €
Lot n° 6 : Plafetech pour un montant de 11 550,75 €
Lot n° 7 : Brazilier pour un montant de 19 002,83 €
Lot n° 8 : Leze pour un montant de 22 929,03 avec une variante de 14 923,25 €
Lot n° 9 : Electricité Val de Cisse pour un montant de 12 515,40 €
Lot n° 10 : Portevin pour un montant de 12 687,00 €
Lot n° 11 : ABC Environnement pour un montant de 19 853,00 €

- ✓ **d'autoriser Monsieur le Maire à notifier ce marché et à signer tous les documents nécessaires se rapportant à cette opération**

2017-96 : Tarifs des activités enfance-jeunesse-vie scolaire

Yves Lecuir explique que la commission Finances a proposé une grille tarifaire pour les activités péri et extrascolaire, pour la restauration scolaire, pour la ludothèque et pour les activités du pôle jeunesse.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver les tarifs des activités Enfance-Jeunesse-Vie scolaire pour l'année scolaire 2017-2018, définis dans le tableau annexe 1 et 1 bis.

2017-97 : Indemnité de conseil au comptable public

Yves Lecuir explique qu'en application des dispositions de l'article 97 de la loi 82-213 du 2 mars 1982 et du décret 82-979 du 19 novembre 1982, un arrêté en date du 16 décembre 1983 a précisé les conditions d'attribution de l'indemnité citée en objet.
Conformément à l'article 3 de cet arrêté, une nouvelle délibération doit être prise lors du changement de comptable public.
Lors de la commission, les élus ont souhaité rappeler les conséquences de la fermeture de la perception d'Onzain, tant pour les administrés que pour le fonctionnement de la commune et les relations avec la trésorerie principale.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **décide d'accorder à Monsieur Pascal Dubois, à partir du 1er janvier 2017, une indemnité de conseil au taux de 20% pour la prestation d'assistance et de conseil.**
- **dit que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.**

2017-98 : Tarifs municipaux

Yves Lecuir informe que nous recevons des demandes pour l'organisation de stages ou cours payants à destination des administrés de la commune et organisés par des associations extérieures à la commune. Les organisateurs souhaitant utiliser les salles municipales afin de donner ces cours ou ces stages.
D'autre part, nous avons aussi une demande pour la location de la salle Rostaing, pour un mariage en semaine.
La commission Finances-Personnel Communal du 6 juin dernier a proposé des tarifs pour la location de ces salles.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs suivants :

- **Location des salles Abel Genty, Rostaing et salle des fêtes pour des stages ou cours payant en demi-journée ou en soirée : 50 €**
- **Location des salles Bury, Polignac, Vauliard et Clos des oiseaux, pour des stages ou cours payant en demi-journée ou en soirée : 30 €**
- **Location de la salle Rostaing pour un mariage, pour une journée, du lundi au jeudi : 400 €**
- **Location de la salle Rostaing pour un mariage, pour une journée, le vendredi : même tarif que pour un week-end.**

2017-99 : Création d'emploi saisonnier pour le fonctionnement du centre de loisirs

Yves Lecuir explique que dans le cadre du fonctionnement de l'accueil de loisirs et de l'espace jeunesse, durant toute l'année, il est nécessaire de procéder au recrutement de personnel saisonnier en fonction du nombre d'enfants accueillis. Le recrutement peut s'effectuer dans le cadre d'un Contrat d'Engagement Educatif (CEE). Ce contrat de travail spécifique, créé en 2006, est destiné aux animateurs et directeurs des Accueils Collectifs de Mineurs.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **autorise Monsieur le Maire à recruter des personnels saisonniers en contrat d'engagement éducatif pour le fonctionnement du centre de loisirs et de l'espace jeunesse.**
- **décide que le montant de rémunération se situera à 8 SMIC horaire par jour pour les animateurs et de 9 SMIC horaire par jour pour les directeurs et directeurs adjoints.**
- **décide que le montant de la rémunération sera de 2,5 SMIC horaire pour les animateurs stagiaires et de 3,5 SMIC horaire par jour pour les directeurs stagiaires.**
- **décide d'une indemnité de nuitée pour l'ensemble du personnel pour un montant de 20 € brut par nuitée.**

2017-100 : Création de poste

Yves Lecuir informe qu'ayant réussi le concours d'attaché territorial, Madame Déborah Simao, a fait une demande pour être titularisée en catégorie A de la filière administrative au grade d'attaché.
Madame Simao est déjà en poste au grade de rédacteur principal territorial, catégorie B de la filière administrative.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste à temps complet au grade d'attaché territorial, catégorie A de la filière administrative.

Laurent Couchaux demande si l'attribution de ce nouveau poste en catégorie A avait pour conséquence un rôle d'adjoint au DGS. Yves Lecuir répond que non.

2017-101 : Création de poste

Yves Lecuir informe que dans le cadre du fonctionnement du service enfance-jeunesse-vie scolaire, un agent contractuel travaille actuellement pour l'animation des enfants le midi, lors des accueils du matin et du soir, le mercredi et les vacances scolaires.
Cet agent travaille depuis 3 ans au sein de la commune de Veuzain-sur-Loire dans le cadre d'un contrat d'avenir.
Prenant en considération le travail de qualité de cet agent, son implication au sein du service enfance-jeunesse-vie scolaire ainsi que sa relation professionnelle auprès du public,

Considérant que les taux d'encadrement pour l'animation de ces temps péri et extrascolaires nous obligent à pérenniser ce poste.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste à temps complet au grade d'adjoint d'animation 2ème classe, catégorie C de la filière animation.

2017-102 : Demande de subvention pour la salle de sport

Yves Lecuir explique que la Commune de Veuzain-sur-Loire a pour projet la réalisation d'une salle de sport-Dojo située dans l'ancien garage Dardeau. Pour ce projet, nous souhaitons solliciter une subvention au titre du contrat régional 3ème génération, d'un montant de 75 000 € dans le cadre du module « sport » et de 100 000 € dans le cadre du module « rénovation énergétique ».

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **autorise Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention au titre du contrat régional 3ème génération, d'un montant de 75 000 € dans le cadre du module « sport » et de 100 000 € dans le cadre du module « rénovation pour le projet de construction d'une salle de sport.**
- **approuve le plan de financement prévisionnel ci-joint :**

DEPENSES			RECETTES		
- Travaux de rénovation	=	249 996,82 €	- Contrat 3 G (sport)	=	75 000,00 €
- Acquisition de matériels	=	31 014,71 €	- Contrat 3 G (énergie)	=	100 000,00 €
- Marge d'imprévus	=	20 000,00 €			
- Maitrise d'œuvre	=	21 600,00 €	- Commune d'Onzain	=	219 449,04 €
- Mission SPS	=	1 540,00 €			
- Mission de contrôle	=	3 360,00 €			
- Etude ENERGIO	=	1 196,00 €	**MONTANT TOTAL**	**=**	**394 449,04 €**
MONTANT TOTAL HT	**=**	**328 707,53 €**			
Montant TVA	**=**	**65 741,50 €**			
Montant Total TTC =		**394 449,04 €**			

- **autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération.**

2017-103 : Rythmes scolaires *(rapporteur : Sarah Guesdon)*

Sarah Guesdon explique les éléments suivants :
Considérant que le Président de la République, nouvellement élu, a indiqué sa volonté de permettre aux communes de revenir au rythme des 4 jours pour les communes qui le souhaitent, après avis du conseil d'école.
Considérant que l'ensemble des contraintes exprimées sur les conséquences de cette réforme se sont révélées justifiées, notamment la fatigue des enfants.
Considérant que l'argument de la chronobiologie avancé par les promoteurs de la réforme a été balayé par les exigences du secteur du tourisme et conduit à ce que le dernier trimestre, le plus fatiguant de l'année, courre entre 10 et 12 semaines, en totale contradiction avec les fondamentaux des rythmes scolaires.
Considérant la position des deux conseils d'écoles (maternelle et élémentaire) de Veuzain-sur-Loire qui souhaitent le retour à la semaine des 4 jours.
Considérant le retour du sondage effectué auprès des familles demandant à 80% le retour à la semaine des 4 jours.

Le conseil municipal, à la majorité* (2 voix contre),

- **décide le retour à la semaine de 4 jours dans le cadre des rythmes scolaires, et ce dès la rentrée scolaire 2017.**
- **demande à Madame l'Inspectrice de la Direction Académique des Services de l'Education Nationale, une dérogation à la réforme des rythmes scolaires, pour une organisation du temps scolaire sur 4 jours.**
- **décide que cette délibération prendra effet dès la parution du décret ministériel sur le sujet.**

* 2 voix contre : Laurent Couchaux et Philippe Carrez

Laurent Couchaux regrette cette position du Conseil en insistant sur le fait qu'il soit dommage de revenir en arrière suite à la mise en place de cette réforme en 2014 qui avait l'avantage d'un raccourcissement de la journée de l'enfant.
Sarah Guesdon répond en disant que la journée de l'enfant n'est pas raccourcie avec l'accueil du matin, les TAP et l'accueil du soir. C'est le temps scolaire qui est diminué.
Laurent Couchaux explique que cette réforme n'a que 3 ans, et qu'il est regrettable de ne pas persévérer pour voir les effets positifs et négatifs.
Sarah Guesdon explique aussi que les moyens ne sont pas possibles pour une proposition cohérente et efficace des TAP.
Julien Worni explique qu'en tant que parent, le rythme actuel est très éprouvant pour l'enfant. Avec une pause le mercredi, cela permet de couper la semaine.
Suzanne Derouineau complète en ajoutant qu'avant la réforme, le temps du mercredi était aussi un temps parent/enfant, qui existe beaucoup moins aujourd'hui.

QUESTIONS ORALES

- **Rapport d'activités d'Agglopolys**. Monsieur le Maire distribue aux conseillers le rapport d'activités d'Agglopolys 2016.
- **Stationnement**. Julien Worni demande si des problèmes de stationnement ne vont pas apparaitre avec l'arrivée de l'ADMR. Monsieur le Maire répond qu'il a rencontré la responsable et qu'un engagement a été pris.

Prochains Conseils Municipaux :

- Vendredi 30 juin - Jeudi 20 juillet

Prochains rendez-vous :

- Samedi 17 juin à 11h : Inauguration du nouvel espace Jeunesse.
- Samedi 17 juin à partir de 15h : Fête de la musique.
- Samedi 17 juin : soirée paella à Veuves
- Samedi 24 juin : collecte du don du sang
- Samedi 24 juin : Kermesse des écoles
- Samedi 24 juin à 17h : inauguration du café des savoir faire

La séance est levée à 20h30

Sylvie POTIER
Secrétaire de séance

Pierre OLAYA
Maire de Veuzain-sur-Loire